



# PETIT RAPPEL AUX FAMILLES

TARIFS 2014/2015

	$\frac{1}{2}$ journée sans repas	$\frac{1}{2}$ journée avec repas
T1 : 0 à 450 de qf	2.25 €	5.50 €
T2 : 451 à 600 de qf	3.25 €	6.50 €
T3 : 601 à 900 de qf	5.25 €	8.50 €
T4 : 901 à xn de qf	5.25 €	8.50 €
Extérieur à la commune	7.00 €	10.00 €

	journée	journée 2 <sup>ème</sup> enfant et plus
T1 : 0 à 450 de qf	4.50 €	3 €
T2 : 451 à 600 de qf	6.50 €	5 €
T3 : 601 à 900 de qf	9.50 €	8 €
T4 : 901 à xn de qf	10.50 €	9 €
Extérieur à la commune	13.50 €	13 €

## LES HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SONT

### Pendant les vacances scolaires uniquement

- Garderie matin : 7 h 30 - 9 h 00 - Garderie soir : 17 h 00 - 18 h 00
- Journée ALSH : 9 h 00 - 17 h 00
- $\frac{1}{2}$  journée ALSH sans repas : 9 h 00 - 12 h 00 ou 13 h 30 - 17 h 00
- $\frac{1}{2}$  journée ALSH avec ALSH : 9 h 00 - 13 h 30 ou 12 h 00 - 17 h 00

### Le mercredi pendant le temps scolaire

- $\frac{1}{2}$  journée ALSH sans repas : 12 h 00 ou 13 h 30 - 17 h 00
- $\frac{1}{2}$  journée ALSH avec ALSH : 13 h 30 ou 12 h 00 - 17 h 00
- Garderie soir : 17 h 00 - 18 h 30

## DELAIS D'INSCRIPTIONS

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du strict respect de la législation, de la commande préalable des repas et de la programmation des activités, les familles doivent Obligatoirement réserver les dates de présence de leur l'enfant au plus tard 48 heures à l'avance.

## ABSENCES

La modification, le report ou l'annulation des jours de présence de l'enfant peut se faire 48 heures avant l'accueil de l'enfant. Passé ce délai, la journée ou le séjour ne pourra plus être remboursé ou reporté.

En cas de maladie ou d'absence justifiée, les familles peuvent déposer une demande de remboursement ou de report auprès des services de la mairie par mail ou par écrit. Il est demandé d'informer l'ALSH de l'absence d'un enfant dans les meilleurs délais.